

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 23 (1932)
Heft: 11

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union de Centrales Suisses d'Electricité

Ordre du jour de la 50^e assemblée générale ordinaire de l'UCS

samedi 18 juin 1932, à 10 h
à Soleure, Salle des concerts

Discours de bienvenue.

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Approbation du procès-verbal de la 49^e assemblée générale du 5 septembre 1931 à Berne ¹⁾.
- 3^o Approbation du rapport du comité sur l'année 1931 ²⁾.
- 4^o Compte de l'UCS pour l'exercice 1930 ²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5^o Approbation du rapport de la Section des achats sur l'année 1931 ²⁾.
- 6^o Compte de la Section des achats pour l'exercice 1931 ²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 7^o Fixation des cotisations des membres de l'UCS pour 1933 ²⁾, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.
- 8^o Budget de l'UCS pour 1933 ²⁾; proposition du comité.
- 9^o Budget de la Section des achats pour 1933 ²⁾; proposition du comité.
- 10^o Rapport sur l'activité du Secrétariat général en 1931 ²⁾ et compte 1931, approuvés par la commission d'administration.
- 11^o Budget du Secrétariat général pour 1933 ²⁾ approuvé par la commission d'administration.
- 12^o Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'année 1931 et budget pour l'année 1932 ²⁾.
- 13^o Nominations statutaires:
 - a) de 3 membres du comité,
 - b) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 14^o Choix du lieu de la prochaine assemblée ordinaire.
- 15^o Divers: propositions des membres.
- 16^o Remise des diplômes aux jubilaires.

Pour le comité de l'UCS,

Le président:	Le secrétaire général:
(sig.) <i>R. A. Schmidt.</i>	(sig.) <i>A. Kleiner.</i>

¹⁾ Voir Bulletin 1931, No. 23.

²⁾ Voir Bulletin 1932, No. 11.

Union de Centrales Suisses d'électricité.

Rapport sur l'exercice 1931 présenté par le comité à l'assemblée générale.

Durant l'exercice 1931, le comité était composé comme suit: MM. *Schmidt*-Lausanne, président; *Andreoni*-Lugano, *Bertschinger*-Zürich, *Geiser*-Schaffhouse, *Graner*-St-Imier, *Keller*-Berne, *de Montmollin*-Lausanne, *Niesz*-Baden et *Trüb*-Zurich. Secrétaire général: *F. Largiadèr*; secrétaire *O. Gan-guillet*.

Le comité a tenu 5 séances. Il y a eu en outre 3 séances de délégations du comité pour la préparation des séances plénières.

Le procès-verbal de l'assemblée générale qui a eu lieu à Berne le 5 septembre 1931, a paru au Bulletin 1931, No. 23, page 584 et suivantes.

Dans notre rapport sur l'année 1930 nous avons déjà eu l'occasion de parler d'une crise naissante, d'un ralentissement dans le développement des besoins d'énergie électrique. La crise générale s'est accentuée en 1931 et bien qu'elle n'ait pas encore sévi en Suisse avec l'intensité que l'on déplore dans d'autres pays, elle a cependant eu pour conséquence une diminution appréciable dans la consommation d'énergie par les gros industriels. Cette diminution dans les débouchés s'est malheureusement produite au moment de l'achèvement d'installations productrices d'énergie commencées il y a quelques années déjà, de sorte que les disponibilités dépassent aujourd'hui un peu les besoins d'énergie. Tout permet d'espérer que cette abondance, qui fut sensible surtout pendant l'été et l'automne très pluvieux, ne sera que momentanée, que l'activité de l'industrie reprendra et contribuera à rétablir l'équilibre. Le développement de l'emploi de l'énergie pour les besoins généraux et en particulier dans les ménages, développement qui continue à être réjouissant et qui se traduit actuellement par un accroissement annuel de la consommation, insensible aux crises, d'environ 80 millions de kWh, contribuera sans doute à faire disparaître rapidement la condition passagère signalée plus haut. Mais il est évident que certains projets de nouvelles centrales devront être remis dans les cartons et y demeurer jusqu'au moment où les perspectives de vente d'énergie auront pris une autre tournure. Les entreprises de distribution continuent à faire leur possible pour développer dans toutes les régions de la Suisse et dans tous les domaines, l'emploi de l'énergie électrique qui offre des avantages incontestables de commodité et de propreté. L'enquête sur l'emploi de l'énergie dans les ménages a montré que dans les trois années

écoulées les progrès ont été notables, que la cuisine se fait aujourd'hui exclusivement à l'électricité pour plus de 300 000 personnes et que plus de 100 000 chauffe-eau consomment de l'énergie de nuit et contribuent à une meilleure utilisation de nos disponibilités. Cette dernière application est d'autant plus avantageuse qu'elle n'augmente pas la pointe de débit de la journée et ne nécessite aucun renforcement des installations de distribution. L'exemple de quelques villes démontre qu'il suffit qu'une bonne partie de la population fasse usage de chauffe-eau pour que le diagramme journalier des puissances débitées soit approximativement nivelé.

Quant au prix de vente de l'énergie électrique, il continue à diminuer et cela spécialement dans les réseaux des entreprises qui ont consacré dans les années écoulées des sommes suffisantes aux amortissements. L'abaissement des prix est au contraire plus lent dans les entreprises municipales qui veulent tirer de leur service électrique des revenus excessifs ou des recettes fiscales.

Assemblées et congrès.

Lors de l'assemblée générale du 5 septembre, dont un compte-rendu a paru au Bulletin¹⁾, on a entendu une conférence de M. J. Stehelin-Bâle sur les condensateurs destinés à régler le déphasage et sur leur application dans les installations à haute tension²⁾. En outre nos membres ont eu l'occasion d'entendre des conférences de nature économique à l'assemblée de discussion organisée les 15 et 16 octobre à Vevey par la Société pour la diffusion de l'énergie électrique, sous le patronage de l'UCS. Deux belles journées d'automne et le cadre magnifique du Léman y avaient attiré une assistance nombreuse, et on y a entendu des conférences et causeries instructives de la part de M. Borel, conseiller municipal de Neuchâtel, sur la Société pour la diffusion de l'énergie électrique en général, de M. Sattler, directeur à Sélestat (Haut-Rhin) sur la propagande en France en faveur des applications de l'électricité, de Mlle Borel-Neuchâtel, sur les expériences faites par l'Office d'Information de l'Electricité Neuchâteloise, de M. Ruegg-Zurich, de l'office d'éclairagisme, sur les expositions et la propagande en faveur d'un meilleur éclairage, de M. Pfister, directeur à Soleure, sur les applications thermiques de l'énergie par les artisans et l'indus-

¹⁾ Voir Bulletin 1931, No. 23, page 571 et suiv.

²⁾ Voir Bulletin 1931, No. 21, p. 509 et suiv.

trie et de Mme Guggenbühl-Zurich sur les désirs que les ménagères ont à adresser aux distributeurs d'électricité. Des extraits d'une partie de ces conférences se trouvent reproduits au Bulletin 1931, No. 26, et 1932, No. 1.

En 1931 il n'y a pas eu de congrès de l'UIPD ou de la Conférence mondiale de l'énergie, mais par contre une réunion de la *Conférence Internationale des Grands Réseaux électriques à haute tension*, à Paris du 18 au 27 juin 1931. En vue de la conférence qui aura lieu à Paris en 1932, l'Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'énergie nous a priés d'assumer la charge d'ordonner et de résumer les rapports relatifs à deux des différentes catégories de questions soumises aux délibérations du congrès. Ces deux catégories sont celle qui se rapporte à la production hydraulique d'énergie et celle qui a trait à la statistique. La *Commission Internationale de l'Eclairage* a tenu sa 8^e assemblée plénière du 3 au 19 septembre en Angleterre. L'UCS y était représenté par MM. Filliol-Genève, Trüb-Zurich et Savoie-Berne. Un compte-rendu détaillé de cette assemblée se trouve reproduit au Bulletin 1932, No. 9, p. 207 et suiv.

Législation fédérale.

Nous avons signalé l'année passée la prochaine mise en vigueur de la nouvelle *loi sur les expropriations*. Depuis lors les ordonnances d'exécution ont paru et la loi a été mise effectivement en vigueur au début de cette année. Ces ordonnances ne marquent que mieux encore les complications et lenteurs introduites par la nouvelle procédure.

L'*Office fédéral de l'économie électrique* qui a commencé à fonctionner le 1^{er} octobre 1930 s'est occupé en premier lieu, de concert avec une commission de l'UCS, de la mise au point et de l'extension de la statistique de production d'énergie. La forme des rapports a été légèrement modifiée. La statistique de production des centrales vendant l'énergie à des tiers est maintenant un peu plus détaillée que ne l'était l'ancienne au point de vue des différentes applications de l'énergie. L'office fédéral reçoit en outre des industriels qui ont leur production d'énergie quelques renseignements sur leur production annuelle qui ne parvenaient pas à l'UCS.

Commissions de l'UCS ³⁾.

La *commission des tarifs* (président M. J. Bertschinger-Zurich) s'est réunie 5 fois au courant de l'année. Elle a pris connaissance d'un travail qui lui a été soumis par le Secrétariat concernant la concurrence que font les moteurs Diesel aux distributeurs d'énergie. A la demande de la commission, le Secrétariat a établi un tableau comparatif et des diagrammes permettant de comparer le prix de

l'énergie produite par un groupe Diesel avec celui de l'énergie achetée auprès d'une centrale, selon différentes formules. Par une notice parue au Bulletin, on a fait savoir aux membres de l'UCS qu'ils peuvent en tout temps obtenir du Secrétariat des renseignements et conseils sur cette question.

L'enquête sur les tarifs appliqués aux petits consommateurs (ménages) annoncée l'année passée a été faite. Un tableau comparatif a été dressé et a été distribué à toutes les entreprises ayant participé à l'enquête. Les dernières séances de la commission ont été consacrées à l'étude d'une tarification pour ménages, pouvant être recommandée à toutes les entreprises. Dans l'idée de la commission, cette tarification devra contribuer à rendre l'emploi de l'énergie toujours plus général dans toutes les applications ménagères.

La *Commission pour la loi sur l'expropriation* (président M. A. Nicole-Lausanne) et la *Commission pour les questions de personnel* (président M. F. Ringwald) n'ont pas eu de raison de se réunir en 1931.

La *Commission d'assurance* (président M. E. Dubochet-Territet) s'est réunie deux fois dans le courant de l'année. Elle a d'abord discuté le rapport du secrétariat sur les primes payées par les centrales pour l'assurance-incendie. Elle a ensuite pris connaissance d'un projet de contrat collectif qui lui a été présenté par une des principales compagnies d'assurance. Elle a décidé de prendre conseil d'un expert particulièrement bien versé dans les questions de l'assurance-incendie. Il est possible qu'elle se verra obligée de prendre auprès des centrales encore quelques renseignements supplémentaires sur les cas d'incendie qui ont eu lieu ces dernières années et sur les indemnités qui ont été accordées.

Commission pour l'étude des accidents dus aux courants forts (président M. F. Ringwald-Lucerne). Les expériences spécifiées dans notre dernier rapport n'ont malheureusement pas pu être entreprises aussi rapidement que désiré. Il a fallu beaucoup de temps pour trouver un électro-cardiographe convenable. M. le Dr Duchosal de Genève a été chargé finalement de construire un instrument approprié aux besoins des spécialistes, c'est-à-dire d'établir un appareil économique et pratique. La construction de cet instrument a pris beaucoup de temps et, depuis, l'institut pharmacologique de l'Université de Zurich s'est trouvé surchargé de travail de sorte que les travaux de notre commission ont dû être différés. Mais nous espérons qu'ils pourront être repris activement au commencement du printemps 1932.

L'*exposition suisse d'Hygiène et de Sport* (Hyspa) a attiré à Berne beaucoup de monde malgré le temps pluvieux qui a régné pendant presque tout le temps de son ouverture. Grâce au zèle et

³⁾ La composition des commissions de l'UCS se trouve à l'annuaire de l'ASE 1931, page 6.

à l'intelligente direction des deux entreprises bernoises (Service d'électricité de la ville de Berne et Forces Motrices Bernoises), l'exposition d'électricité, très bien placée, a eu un plein succès et nous sommes persuadés qu'elle aura contribué à mieux faire connaître les multiples applications dont l'énergie électrique est susceptible dans les ménages. Les centrales avaient réuni, pour subventionner cette manifestation, 30 700 frs. et l'Union de Centrales y a contribué elle-même pour 10 000 frs.

Pour ce qui concerne l'activité des différentes commissions communes de l'ASE et de l'UCS, nous renvoyons nos lecteurs au rapport annuel du Secrétariat général, page 269 et suivantes du présent Bulletin. Nous adressons ici nos sincères remerciements aux membres de ces commissions et de celles de l'UCS pour le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à nos tâches communes.

La Caisse de Pensions de Centrales Suisses d'électricité a clos le 30 juin 1931 la 9^{me} année de son existence. Elle comptait à ce moment 76 entreprises avec 3376 assurés. Le déficit technique ne se monte plus qu'à une somme égale à 17,7 % des salaires annuels. Depuis la fondation 1 243 626 fr. ont été versés à titre d'indemnités et de pensions. Vu l'abaissement du taux de l'intérêt, il est à prévoir que l'actuaire sera amené à faire à l'avenir ses calculs sur la base d'un taux plus réduit; le déficit à amortir s'accroîtra alors de nouveau.

L'Union Suisse des Installateurs-Electriciens nous a demandé de collaborer à l'organisation des examens de maîtrise tels qu'ils sont prévus dans la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Nous avons accédé à ce désir et nos délégués se sont rencontrés une première fois avec ceux de l'Union des installateurs.

D'autre part l'Union Suisse des installateurs nous a soumis un projet entièrement nouveau de conditions pour l'octroi d'une concession d'installateur-électricien.

Nous avons consulté les centrales et avons pu constater que les conditions normales pour l'octroi d'une concession d'installateur-électricien, telles qu'elles sont en vigueur depuis plus de 10 ans, satisfont encore aujourd'hui les centrales. Dans ces conditions la délégation du comité de l'UCS a proposé à l'Union des installateurs d'en rester simplement aux anciennes conditions, en modifiant quelques paragraphes de celles-ci dans le sens désiré par les installateurs. Les choses en étaient là à la fin de 1931.

Les examens de candidats installateurs qui désirent obtenir une concession d'installateur ont, comme de coutume, eu lieu tantôt à Berne, tantôt à Zurich, sous la présidence de M. Ganguillet, notre secrétaire. 70 candidats se sont présentés; ils ont été

examinés en 7 séances. 29 candidats ont pu être recommandés pour l'octroi d'une concession.

Rapports avec la Société pour la diffusion de l'énergie électrique et l'Office d'Eclairagisme. Ces deux institutions, créées dans le but de faire de la propagande auprès du grand public, sont encouragées par l'UCS. Pour les années 1930 et 1931 la subvention à la première de ces deux institutions a été annuellement de 5000 frs.; elle a été portée pour l'année 1932 à 7500 frs. L'UCS sera dorénavant représentée dans le comité de la dite Société par son président, M. Schmidt.

L'Office d'Eclairagisme a poursuivi son activité inaugurée au début de 1930. En six séances, il a liquidé les affaires courantes et étudié les mesures à prendre pour la propagande. Le chapitre de l'éclairage domestique étant très vaste, il a paru justifié de ne pas interrompre la campagne entreprise, tout en traitant plus spécialement l'éclairage de la cuisine. Une autre campagne, menée d'entente avec la Société pour la diffusion de l'énergie électrique, a été consacrée à la question des prises de courant. Les derniers efforts de l'année, qui ont porté sur la réclame lumineuse, seront continués jusqu'au printemps.

Deux nouveaux comités locaux se sont fondés de sorte qu'il y en a actuellement sept. L'Office d'Eclairagisme a participé avec l'UCS à la 1^{re} Exposition Suisse d'Hygiène et de Sport (Hyspa) à Berne, ainsi qu'à des expositions à Arbon et à Zurich. Une série de conférences ont été offertes en partie au public et en partie aux gens du métier. Un concours pour la jeunesse a contribué à répandre l'idée du bon éclairage dans toutes les classes de la population. Un soin tout particulier a été donné à l'instruction des architectes et entrepreneurs, par des conférences et par des articles dans les périodiques techniques.

En 1932, l'Office d'Eclairagisme se vouera particulièrement à l'éclairage dans les métiers, et il organisera une «semaine de l'éclairage» destinée à faire ressortir les résultats acquis, et à encourager de nouveaux projets.

Invitations de sociétés amies.

L'Union Suisse des Installateurs-Electriciens a invité l'UCS à son jubilé de 25 ans les 30 et 31 mai 1931 à Zurich; M. Trüb, membre du Comité de l'UCS, directeur du Service de l'Electricité de Zurich, avait bien voulu se charger de représenter l'UCS à cette occasion.

En outre nous avons été invités aux assemblées: de l'Union des fabriques suisses de ciment (50^e anniversaire), du Verband deutscher Elektrotechniker et de la Vereinigung der Elektrizitätswerke, Berlin, à Francfort s/M.,

du Syndicat français des producteurs et distributeurs d'énergie électrique, à Alger, du Verband der Elektrizitätswerke Wien, à Krems a. D.

La liste des *membres de l'UCS* a subi en 1931 les modifications suivantes:

Fin 1930 le nombre des membres était de	350
Sont sortis en 1931	4
Nouvellement admis	3
Nombre des membres fin 1931	349

Finances. Les comptes pour l'année 1931 et le bilan sont publiés plus loin. Avec 87 230.30 frs. de recettes et 85 733.18 frs. de dépenses, les comptes bouclent par un excédent de 1497.12 frs.

Le bilan s'élève au 31 décembre 1931 à francs 306 257.02.

Nous proposons de porter l'excédent de recettes, frs. 1497.12, à compte nouveau.

Un membre de notre comité, M. Geiser de Schaffhouse, dont le mandat expirait le 31 décembre 1931, n'a pas accepté une réélection. Il a été remplacé par M. J. Elser, vice-directeur des St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke, St-Gall.

Nous tenons à remercier M. Geiser pour les très grands services qu'il a rendus à l'UCS pendant les 12 années pendant lesquelles il a bien voulu collaborer aux travaux du comité.

Zurich, le 31 mars 1932.

Pour le comité de
l'Union de Centrales Suisses d'électricité,

Le Président: Le Secrétaire général:
(sig.) R. A. Schmidt. (sig.) F. Largiadèr.

UCS

Compte de l'année 1931 et Budget pour l'année 1933.

	Budget 1931 fr.	Compte 1931 fr.	Budget 1933 fr.
<i>Recettes:</i>			
Cotisations des membres	60 500	62 680.—	80 000
Intérêts	11 500	10 936.80	11 000
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux	—	—	10 000
Versement de l'O. d. E. (Contrat de l'UCS avec les fabriques de lampes et l'USIE)	13 500	13 500.—	13 500
Recettes diverses	—	113.50	—
	85 500	87 230.30	114 500
<i>Dépenses:</i>			
Cotisations à d'autres associations	3 350	3 295.—	2 900
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS	62 000	62 000.—	72 000
Contrat avec l'Association Suisse pour l'aménagement des Eaux	5 000	5 000.—	5 000
Subvention à la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	—	—	7 500
Impôts (sans les impôts de la Section des achats)	1 000	895.35	1 000
Subvention à la Fondation suisse «Trieur»	—	500.—	500
Subvention à la Commission de médecins pour l'étude des accidents dûs au courant fort	2 000	130.65	—
Divers et imprévu	12 150	13 912.18	25 600 ¹⁾
Excédent des recettes	—	1 497.12	—
	85 500	87 230.30	114 500

¹⁾ Et réserve pour des devoirs spéciaux de l'UCS.

Bilan au 31 décembre 1931.

<i>Actif:</i>	fr.	<i>Passif:</i>	fr.
Valeurs	215 677.—	Capital	176 751.15
Débiteurs	11 261.—	Fonds de réserve	80 231.75
Banque, Carnet de dépôt	69 131.90	Créditeurs	47 777.—
Banque, Compte-courant	8 315.10	Solde du compte d'exploitation	1 497.12
Compte de chèques postaux	1 315.09		
Caisse	556.93		
	306 257.02		306 257.02

Section des achats de PUCS.

Rapport sur l'année 1931
présenté à l'assemblée générale de
l'Union de Centrales Suisses d'électricité.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre rapport de l'année passée, la recette provenant de l'achat de lampes par les centrales et dont l'UCS peut librement disposer, a été fixée par convention du 18 décembre 1929 entre l'Union de Centrales Suisses d'électricité, l'Union Suisse des Installateurs-électriciens et le Syndicat des fabricants de lampes à incandescence, à fr. 13 500.— par an. La dite convention est en vigueur jusqu'à fin 1933.

Nos conventions avec les fabricants de conducteurs, de tubes isolants et d'appareils électro-thermiques n'ont pas subi de modification.

Les centrales intéressées à ces conventions ont acheté entre le 1^{er} juillet 1930 et le 30 juin 1931, 4 728 860 m de conducteurs isolés y compris les conducteurs sous plomb isolés au caoutchouc, et 751 160 m de tubes isolants; elles ont touché sur ces achats une ristourne de fr. 52 850.—.

Les centrales intéressées ont acheté pendant la même période pour environ fr. 2 021 644.— d'appareils électro-thermiques.

Les livraisons d'huile pour transformateurs et disjoncteurs ont été effectuées par le même fournisseur que jusqu'ici à des prix légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente.

Finances. Les comptes annuels et le bilan sont reproduits ci-dessous. Les recettes comportent fr. 23 467.61 et les dépenses fr. 12 016.72. Il en résulte donc un excédent des recettes de fr. 11 450.89. Le bilan s'élève au 31 décembre 1931 à fr. 92 450.89.

Nous proposons d'utiliser l'excédent des recettes comme suit:

- 1° fr. 3248.85 sont à porter au compte capital de PUCS qui atteindra alors fr. 180 000.—.
- 2° fr. 4768.25 sont à porter au fonds de réserve de PUCS qui atteindra alors fr. 85 000.—.
- 3° fr. 3433.79 sont à porter à compte nouveau.

Zürich, le 31 mars 1932.

Pour la section des achats de PUCS:

Le président de l'UCS:
(sig.) R. A. Schmidt.

Le secrétaire:
(sig.) O. Ganguillet.

Section des achats de PUCS

Compte de l'année 1931 et Budget pour l'année 1933.

	Budget 1931 fr.	Compte 1931 fr.	Budget 1933 fr.
<i>Recettes:</i>			
Solde de l'année précédente	—	782.91	—
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	18 000	18 712.75	15 000
Intérêts	4 000	3 971.95	3 900
	22 000	23 467.61	18 900
<i>Dépenses:</i>			
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	10 000	10 000.—	7 500
Indemnité à la station d'essai des matériaux	3 000	668.40	700
Subvention pour buts généraux de PUCS	—	—	10 000
Impôts	2 700	1 177.65	500
Divers et imprévus	6 300	170.67	200
Excédent des recettes (solde de l'année précédente y-compris)	—	11 450.89	—
	22 000	23 467.61	18 900

Bilan au 31 décembre 1931.

	fr.		fr.
<i>Actif:</i>		<i>Passif:</i>	
Valeurs	78 500.—	Fonds de compensation	55 000.—
Débiteurs	440.15	Fonds de réserve	15 000.—
Banque	11 259.50	Avoir de l'UCS	11 000.—
Compte de chèques postaux	1 227.99	Solde du compte d'exploitation	11 450.89
Caisse	1 023.25		
	92 450.89		92 450.89

**Propositions du Comité de l'UCS
à l'assemblée générale
du 18 juin 1932 à Soleure.**

No. 2: Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 49^e assemblée générale du 5 septembre 1931 à Berne (voir Bulletin 1931, No. 23, page 524) est approuvé.

No. 3: Rapport de l'UCS.

Le rapport du comité sur l'année 1931 (page 282)¹⁾ est approuvé.

No. 4: Compte de l'UCS.

a) Le compte de l'Union pour l'année 1931 et le bilan au 31 décembre 1931 (page 285) sont approuvés et décharge est donnée au comité.

b) L'excédent de recettes de fr. 1497.12 est reporté à compte nouveau.

No. 5: Rapport de la SA.

Le rapport de la section des achats sur l'année 1931 (page 286) est approuvé.

No. 6: Compte de la SA.

a) Le compte de la section des achats pour l'année 1931 et le bilan au 31 décembre 1931 (page 286) sont acceptés et décharge est donnée au comité.

b) L'excédent de recettes se monte à fr. 11 450.89. Nous proposons de l'utiliser comme suit:

- 1^o fr. 3248.85 sont à porter au compte capital de l'UCS qui atteindra alors fr. 180 000.—
2^o » 4768.25 sont à porter au compte fonds de réserve de l'UCS qui atteindra alors fr. 85 000.—
3^o » 3433.79 sont à reporter à compte nouveau.

No. 7: Cotisations 1933.

Les cotisations des membres pour l'année 1933 sont fixées comme suit (comme en 1932):

Membres avec un capital:			
fr.	de moins de	fr.	fr.
		50 000.—	30.—
de	50 001.—	à 250 000.—	60.—
»	250 001.—	à 1 000 000.—	175.—
»	1 000 001.—	à 5 000 000.—	420.—
»	5 000 001.—	à 10 000 000.—	750.—
	de plus de	10 000 000.—	1300.—

No. 8: Budget de l'UCS.

Le budget de l'UCS pour 1933 (page 285) est approuvé.

No. 9: Budget de la SA.

Le budget de la section des achats pour 1933 (page 286) est approuvé.

No. 10: Rapport et compte du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général pour l'année 1931 (page 269) approuvés par la commission d'administration.

No. 11: Budget du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour 1933 (page 273) approuvé par la commission d'administration.

No. 12: CSE.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'année 1931 et du budget pour 1932 (page 273).

No. 13: Nominations.

a) Nomination de trois membres du comité: conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1932 pour MM.

J. Bertschinger, Zurich.
A. de Montmollin, Lausanne.
H. Niesz, Baden.

M. Niesz s'est déclaré prêt à accepter une réélection, tandis que MM. Bertschinger et de Montmollin ont donné leur démission définitive pour le 31 décembre 1932. Le comité propose de nommer à la place des membres du comité qui se retirent MM. P. Joye, directeur des Entreprises électriques fribourgeoises, Fribourg, et E. Stiefel, directeur du Service de l'électricité de la Ville de Bâle.

b) Nomination de deux vérificateurs des comptes et de deux suppléants: Le comité propose de réélire les réviseurs actuels, MM. P. Corboz, Sion, et G. Lorenz, Thusis, ainsi que le suppléant actuel M. R. Lang, Olten, et de nommer à la place de M. J. Pronier, candidat au comité de l'ASE, M. L. Mercanton, Territet, comme deuxième suppléant.

**Rapport et proposition des réviseurs des comptes
de l'UCS à l'assemblée générale de l'UCS.**

Les soussignés ont contrôlé les comptes de l'UCS et de sa section des achats, à l'aide du rapport très détaillé de la Société Fiduciaire Suisse sur l'exercice 1931. Ils ont en outre pris connaissance des comptes du secrétariat général.

Pour compléter le rapport sus-mentionné, les vérificateurs ont pointé les écritures du journal pour décembre 1931 et les ont trouvées conformes aux pièces justificatives. Ils ont également constaté l'exactitude des reports et des additions y relatifs.

Une vérification prouva que l'encaisse était conforme aux indications du livre de caisse et des pièces justificatives.

La liste des titres correspond aux indications des bordereaux de dépôt au 31 décembre 1931.

Les reports de l'exercice précédant sont exacts et les soldes correctement utilisés. Les comptes d'exploitation et bilans soumis à l'assemblée générale sont conformes aux écritures des livres.

Le compte de l'UCS et celui du secrétariat général ont heureusement donné des résultats légèrement meilleurs que ceux de l'année précédente, tandis que la section des achats déplore une diminution du bénéfice de fr. 4000 environ. Il ne faut naturellement pas oublier que tant la section des achats que le Bulletin ont actuellement à compter avec des conditions de moins en moins favorables, ce qui fait prévoir un nouveau recul du bénéfice de la section des achats et un plus grand excédent de dépenses pour le Bulletin, par suite de la diminution des annonces. Pour éviter que l'augmentation des cotisations annuelles ne serve à couvrir ces déficits, mais au contraire à remplir le but qui leur est dévolu, il est recommandable d'examiner soigneusement les possibilités d'économies, spécialement en ce qui concerne le Bulletin.

Nous proposons d'approuver la comptabilité, qui est parfaitement tenue, et d'en donner décharge au comité ainsi qu'au comptable, en les remerciant pour leur travail soigneux.

Zurich, le 18 mai 1932.

Les réviseurs des comptes:

(sig.) P. Corboz.
(sig.) G. Lorenz.

¹⁾ Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

LISTE

des prescriptions, normes et directives de l'Association Suisse des Electriciens (ASE)

Die nachstehend aufgeführten Drucksachen sind durch das **Generalsekretariat des SEV und VSE**, Seefeldstrasse 301, Zürich 8, zu beziehen:

Les imprimés énumérés ci-dessous sont en vente au **secrétariat général de l'ASE et de l'UCS** (Seefeldstrasse 301), Zurich 8:

Postcheckkonto — Compte de chèques — VIII 6133.

	Prix pour les d'autres membres personnes de l'ASE	
	fr.	fr.
Vorschriften. — Prescriptions.		
<i>Vorschriftenbuch des SEV, enthaltend die sämtlichen, nachstehend aufgeführten Vorschriften, Normalien und Leitsätze</i>	12.50	20.—
<i>Recueil des prescriptions de l'ASE, contenant tous les prescriptions, normes et directives mentionnées ci-après</i>	12.50	20.—
<i>Vorschriften betreffend Erstellung, Betrieb und Instandhaltung elektrischer Hausinstallationen, 1927 (III. Auflage, 1929)</i>	4.—	6.—
<i>Prescriptions relatives à l'établissement, à l'exploitation et à l'entretien des installations électriques intérieures, 1927 (III^e édition, 1929)</i>	4.—	6.—
<i>Prescrizioni relative all'esecuzione ed alla manutenzione degli impianti elettrici interni, 1927</i>	4.—	6.—
Normalien. — Normes.		
<i>Normen für Spannungen und Spannungsprüfungen</i>	1.—	1.50
<i>Normes pour les tensions et les essais d'isolation</i>	1.—	1.50
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von isolierten Leitern für Hausinstallationen</i>	2.—	2.50
<i>Normes pour conducteurs isolés, destinés aux installations intérieures</i>	2.—	2.50
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Schaltern für Hausinstallationen</i>	2.—	2.50
<i>Normes pour interrupteurs, destinés aux installations intérieures</i>	2.—	2.50
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Steckkontakten für Hausinstallationen</i>	2.—	2.50
<i>Normes pour prises de courant, destinées aux installations intérieures</i>	2.—	2.50
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Schmelzsicherungen mit geschlossenen Schmelzeinsätzen für Hausinstallationen</i>	1.50	2.—
<i>SNV-Dimensionsnormalien (13 Blätter) hiezu</i>	1.50	2.—
<i>Normes pour coupe-circuit à fil fusible noyé, destinés aux installations intérieures</i>	1.50	2.—
<i>13 feuilles de normes de la SNV, annexées aux normes ASE</i>	1.50	2.—
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Verbindungsdosen für Hausinstallationen</i>	1.50	2.—
<i>Normes pour boîtes de dérivation destinées aux installations intérieures</i>	1.50	2.—
<i>Technische Bedingungen für die Lieferung von Glühlampen für Allgemeinbeleuchtung</i>	—25	—30
<i>Conditions techniques pour la livraison de lampes à incandescence pour l'éclairage général</i>	—25	—30
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Kleintransformatoren von höchstens 500 VA für Hausinstallationen</i>	1.—	1.50
<i>Normes pour l'examen de transformateurs d'une puissance ne dépassant pas 500 VA et destinés aux installations intérieures</i>	1.—	1.50
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Mineralöl für Transformatoren und Schalter</i>	1.—	1.50
<i>Normes relatives à l'essai des huiles minérales pour transformateurs et interrupteurs</i>	1.—	1.50
Leitsätze und Wegleitungen. — Directives.		
<i>Wegleitung für den Schutz von Wechselstromanlagen gegen Ueberspannungen, aufgestellt von der Kommission des SEV und VSE für Hochspannungsapparate, Ueberspannungsschutz u. Brandschutz (Jahrg. 1923, No. 6)</i>	2.—	2.50
<i>Guide pour la protection des installations électriques à courant alternatif contre les surtensions, établi par la Commission de l'ASE et de l'UCS pour les appareils à haute tension et la protection contre les surtensions et l'incendie (année 1923, No. 6)</i>	2.—	2.50
<i>Wegleitung für den Schutz von Gleichstromanlagen gegen Ueberspannungen, aufgestellt von der Kommission des SEV und VSE für Hochspannungsapparate, Ueberspannungsschutz und Brandschutz (Jahrg. 1926, No. 6)</i>	2.—	2.50
<i>Guide pour la protection des installations électriques à courant continu contre les surtensions, établi par la Commission de l'ASE et de l'UCS pour les appareils à haute tension et la protection contre les surtensions et l'incendie (année 1926, No. 6)</i>	2.—	2.50
<i>Richtlinien für die Wahl der Schalter in Wechselstrom-Hochspannungsanlagen. Aufgestellt von der Gruppe a der Kommission des SEV und VSE für Hochspannungsapparate, Ueberspannungsschutz und Brandschutz (Jahrgang 1924, No. 5, inklusive Erläuterungen hierzu aus Jahrgang 1925, No. 2)</i>	2.—	3.—
<i>Directives pour le choix des interrupteurs des installations à courant alternatif à haute tension. Etablies par le groupe a de la commission de l'ASE et de l'UCS pour la protection contre les surtensions et l'incendie (année 1924, No. 5)</i>	2.—	3.—
<i>Leitsätze des SEV betreffend Erstellung und Instandhaltung von Gebäudeblitzschutzvorrichtungen, aufgestellt von der Kommission des SEV für Gebäudeblitzschutz (Jahrgang 1923, No. 7)</i>	1.50	2.—
<i>Directives de l'ASE relatives à l'installation et à l'entretien des paratonnerres pour bâtiments, rédigées par la Commission de l'ASE pour paratonnerres (année 1923, No. 7)</i>	1.50	2.—
<i>Leitsätze betreffend Schutzmassnahmen zur Verminderung der Korrosion an Rohren und Kabeln durch Erdströme elektrischer Bahnen und Beispiele zur Erläuterung derselben. Beschluss einer gemeinsamen Kommission der drei Verbände: Schweiz. Verein von Gas- und Wasserfachmännern, Verband Schweiz. Sekundärbahnen und Schweiz. Elektrotechnischer Verein (Korrosionskommission) (Jahrgang 1922, No. 11)</i>	2.—	2.50
<i>Règles à suivre pour assurer la protection des conduites métalliques et des câbles souterrains contre les effets de corrosion des courants vagabonds des chemin de fer électriques et exemples pour l'explication de ces règles. Adoptées par la commission commune de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux, de l'Union de Chemins de fer secondaires Suisses et de l'Association Suisse des Electriciens (dite Commission de Corrosion) (année 1922, No. 12)</i>	2.—	2.50